

Information aux parents d'élèves

Le projet de loi "Pour une école de la confiance" vient d'être adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Ce projet n'est pas encore en application et nous souhaitons vous informer de plusieurs points inquiétants pour l'avenir de notre système éducatif pendant que nous le pouvons encore.

Parmi les questions que pose ce projet de loi, nous souhaitons alerter en priorité sur l'amendement à l'article 6 qui permet la mise en place des **établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF)**.

Cet amendement à la loi a été voté sans aucune information ni concertation avec les professionnels de l'éducation, les élus locaux ou les parents d'élèves alors que ces établissements vont bouleverser profondément notre système éducatif.

Les EPLESF en quelques mots

Les écoles maternelles et élémentaires fusionneraient avec le collège dont elles dépendent pour former un établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux..

Les moyens seraient mutualisés et tous travailleraient sur un projet commun.

Chaque établissement serait dirigé par un.e principal.e avec un.e directeur.trice adjoint.e qui gérerait les écoles rattachées au collège. Les directeur.trices d'école actuellement en place disparaîtraient.

Dans l'académie de Rennes une expérimentation est en cours pour mettre en place, dès la rentrée 2019, des réseaux d'écoles du socle qui ressembleraient dans son fonctionnement à ces établissements. Ces réseaux d'écoles pourraient basculer dès 2020 vers des Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Vers la fin des petites écoles?

L'Assemblée Nationale vise notamment les écoles de moins de 4 classes (représentant la moitié des écoles actuelles) qui seraient donc amenées à fusionner. Ces petites écoles se trouvant majoritairement dans les communes rurales, il faut donc s'attendre à de nombreuses fusions et fermetures d'écoles dont les conséquences seront dramatiques pour les élèves et pour les communes. L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) s'en inquiète d'ailleurs également publiquement.

Pour les élèves et /ou les parents, cela signifie :

- L'éloignement du service public d'éducation.
- La fin de l'école de taille humaine et l'augmentation des effectifs, la globalisation engendrant une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe.
- Une scolarisation plus précoce au "collège" comme l'expérimente le collège de l'Isle-Jourdain dans la Vienne où les élèves de CM1 et de CM2 suivent les cours avec les 6ème.

Pour les communes :

- La transformation des écoles en EPLESF impliquera une diminution du rôle des communes dans la prise de décisions et au niveau du financement, voire un transfert de compétences aux communautés de communes.
- La fermeture de leur école aura de graves conséquences sur la vie et l'attractivité des communes concernées.

Quelles seraient les autres conséquences au quotidien?

- Comment un.e principal.e et un.e directeur.trice adjoint.e pourront-ils prendre en charge les missions quotidiennes assurées par les directeur.trices actuel.les en ayant plusieurs écoles à gérer ainsi que la coordination entre écoles et collège ?

- La relation de proximité entre l'école et les familles est, elle aussi remise en cause, car les parents devront s'adresser au principal du collège ou à son adjoint.

- Comment un projet commun au sein d'une école du socle pourra-t-il être adapté à tous les élèves, de la maternelle à la 3^{ème}? Ce serait nier les spécificités de l'école primaire et notamment la spécificité de la maternelle.

Les élèves de CM1 et CM2 devront-ils se rendre être scolarisé dans le collège ?

- Comment l'intérêt des élèves de primaire pourra-t-il être pris en compte dans une organisation et une gestion décidées par le collège ?

- Comment les moyens seront-ils répartis entre les différentes composantes de l'EPLESF ? (Postes, formations, réseau d'aide pour les élèves en difficulté, accompagnant.es pour les élèves en situation de handicap...) Seront-ils attribués en fonction du projet d'établissement et des évaluations nationales ?

- Cela sonnerait la fin de l'école commune au profit d'une territorialisation de l'éducation.

Au regard de ces éléments, il nous paraît essentiel d'informer dès maintenant l'ensemble des partenaires de l'école sur ces choix politiques qui vont impacter concrètement la vie des élèves à l'école et de leur famille.

Nous vous invitons à partager le plus largement possible ces informations et à vous joindre au rassemblement prévu **le samedi 30 mars, à Rennes.**